

BULLETIN



MENSUEL

de l'**ADIR**

VOIX ET VISAGES

4, RUE GUYNEMER - PARIS-6^e ▼ LITTRÉ 30-09

ASSEMBLEE GENERALE

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Postel-Vinay, présidente, assistée de Mme Ferrières, secrétaire générale et de Mme Billard, trésorière.

Après avoir évoqué la mémoire des disparus au cours de l'année, et celle des camarades restées dans les camps allemands, l'assemblée observe une minute de silence.

Anise Postel-Vinay retrace rapidement le rôle joué par l'association au sein de la nation : « L.A.D.I.R. dispose en effet d'une voix officielle auprès du ministre des Anciens Combattants dans le Comité d'administration de l'Office national des Anciens Combattants. Elle est donc consultée à ce titre sur toutes les questions importantes nous concernant, en particulier l'attribution de la carte du combattant, la subvention, les cérémonies officielles, etc. Notre Assistante sociale prend part également à la répartition des fonds d'aide sociale de l'Office départemental sur présentation des dossiers que nos adhérents lui adressent.

« Les associations d'anciens déportés deviennent d'autant plus indispensables que l'opinion et les pouvoirs publics qui s'étaient émus à notre retour se laissent gagner par l'oubli, et que, pour aider les survivants, pour songer aux millions d'êtres qui sont encore aujourd'hui à travers le monde victimes de l'infâme système concentrationnaire, nous, anciens et anciennes déportés, nous nous retrouvons à peu près seuls, lourds de tous nos morts. »

Avant de passer la parole à Mme Ferrières, Anise Postel-Vinay prie l'assemblée de bien vouloir excuser Janette Sivadon, retenue au lit par une entorse, et Claire Davinroy, dont elle lit la lettre que voici :

« Mes chères Camarades,

« Anise vous dira combien j'ai gros cœur de ne pas être parmi vous cette année. Dans ma morne cité de Genève, je serai par la pensée avec vous toutes. Je voudrais que vous sachiez que beaucoup de mon cœur est resté à l'A.D.I.R., à laquelle je reste profondément attachée.

« Mais je voudrais aussi vous dire que j'admire le courage du nouveau bureau, qui n'a pas craint de prendre toutes les responsabilités.

« Au temps où j'étais Secrétaire générale certes la tâche était lourde, car il y avait de gros problèmes à résoudre, mais elle était je pense plus facile. Elle était plus facile, car les Pouvoirs publics, l'opinion publique étaient derrière nous. Il y avait encore pour les déportées — et ce qu'elle représentaient d'héroïsme et de souffrance — une attention, une sollicitude presque générales. Ces temps sont révolus. Nous ne pouvons plus guère compter que sur nous-mêmes pour soulager les souffrances qui subsistent.

« Nos camarades ont repris la tâche au milieu de grosses difficultés, à un moment où l'A.D.I.R. devait avoir un train de vie plus modeste — et ce n'est jamais agréable de se réduire — au milieu de l'indifférence presque générale.

« Ce sont là des conditions difficiles pour travailler. Les unes et les autres n'ont pas craint de les affronter. Elles y apportent leur courage et leur foi.

« Et pour cela, moi qui suis maintenant dans la position confortable de celle qui entend d'une oreille distraite le compte rendu moral et est prête à le critiquer, ne serait-ce que pour cela et indépendamment du travail fait, je leur

IN MEMORIAM

Comme chaque année, nous avons commencé notre Assemblée générale par quelques instants de recueillement dans le souvenir de nos camarades disparus. Leur nombre, hélas, s'est augmenté depuis notre retour. Presque chacun de nos bulletins nous apprend que l'une des nôtres est une nouvelle victime concentrationnaire.

C'est pourquoi nous voudrions dédier cet « In Memoriam » à nos camarades disparus pendant l'année 1949.

Mme Renée Auduc, du Mans.

Mme Marcelle Borredon, de Jarville (Meurthe-et-Moselle).

Mme Chauvin, de St-Etienne.

Mme Comert, de Paris.

Mme Jean Desain, d'Arras.

Mme Maud Laurent, de Paris.

Mme Mathis, à Fréminal (Moselle).

Mme Méplane.

A nous qui restons, il incombe de grands devoirs : ne rien oublier, rester fidèles à ce qui a été le meilleur de nous-mêmes dans la lutte et dans la souffrance, nous entr'aider. Nous nous en souviendrons au cours de cette 5^e année d'existence de notre Association.

Geneviève ANTHONIOZ.

dis un grand merci auquel, je suis sûre, vous vous associerez. »

Claire DAVINROY.

Gabrielle Ferrières commence alors la lecture de son rapport que l'on trouvera

Suite page 2. col. 1

4 P d 616

ASSEMBLEE GENERALE

(Suite)

in extenso plus loin, et qui a été marquée par les interruptions suivantes :

1^e L'Assemblée a été invitée à désigner deux adhérentes chargées de suivre le dossier de Reconnaissance d'Utilité publique déposé à la Préfecture de la Seine. Ce sont Hélène Lajeunesse et Jacqueline Mella. L'Assemblée adopte ensuite la proposition d'acquérir pour 30.000 francs des rentes 3 % 1949 selon le règlement prescrit par les services de la Reconnaissance d'Utilité publique.

2^e A la suite de la lecture de la lettre de protestation de Danielle Jomaron, déléguée de Lyon au sujet de la participation de l'A.D.I.R. à la commission d'enquête de David Rousset sur les camps de concentration, plusieurs adhérentes demandent à prendre la parole. Etant donné l'ordre du jour chargé, et les possibilités de durée excessive de la discussion, la présidente propose que le débat soit limité aux seuls orateurs qui se seront faits inscrire dès le début et que chacune ne dispose que de cinq minutes. Cette proposition est adoptée à main levée.

Camille Ringard, définissant l'initiative de David Rousset comme une manœuvre anti-soviétique, désire informer l'assemblée générale des atrocités qui se passent aux Etats-Unis, en Espagne, en Grèce et en Indochine, et conclut que l'A.D.I.R. devrait s'abstenir de toute activité qui risque de compromettre son autonomie et de la lier à un homme politique comme David Rousset.

Maryka Delmas souhaite également voir l'A.D.I.R. rester dans une voie apolitique, mais estime que l'adhésion à la commission d'enquête n'a aucun caractère politique et reste dans les limites de l'humanité pure.

Anne-Marie Boumier propose que, au cas où l'Assemblée serait habilitée par les statuts à voter sur une question de cette ordre, une motion portant ratification de la décision prise par le Conseil d'administration soit soumise au vote des membres présents.

Germaine Tillion s'élève très vivement contre les excès de tous les systèmes pénitentiaires en général et trouve l'A.D.I.R. tout à fait à sa place dans

toute commission de contrôle s'inquiétant des problèmes posés par une captivité de quelque origine qu'elle soit.

Angèle Berlaut affirme son accord de principe avec Germaine Tillion sur un contrôle général des camps dans tous les pays. Mais elle craint que dans la pratique cette action ne se traduise par un délit international qui se nomme « ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays », et dans ces conditions, elle pense que l'A.D.I.R. devrait se garder de courir ce risque.

Jeanne Audibert déplore l'ingratitudo des déportées présentes à l'égard de l'U.R.S.S., constate une analogie alarmante entre les paroles de David Rousset et celles de Goebbels, et craint que l'adhésion de l'A.D.I.R. à la commission de David Rousset ne nous mène à la guerre.

Rose Guérin observe que le code pénal diffère selon les pays et que s'il y a des camps de travail correctifs en Union Soviétique, il y a aussi des bagnes chez nous. Demander une enquête en Union Soviétique revient à prendre une part active aux campagnes qui se développent contre l'Union Soviétique. Dans l'intérêt de la paix, l'A.D.I.R. ne doit pas mener campagne contre l'U.R.S.S. et Rose Guérin demande de ne pas accepter la décision du Conseil d'administration et de retirer nos cinq représentantes du sein de la commission d'enquête de David Rousset.

Anise Postel-Vinay remercie les orateurs et propose de voter sur la motion suivante : « L'Assemblée générale estime que l'A.D.I.R. doit soutenir toute tentative de contrôle des systèmes concentrationnaires de quelqu'origine que soit présentée cette tentative. »

Rose Guérin soulève le problème de la définition du mot concentrationnaire. Germaine Tillion et Dilette Marx font également remarquer que seul le terme « pénitentiaire » figure dans les textes juridiques. Il est proposé de remplacer « concentrationnaire » par « les gens qui ont été enfermés pour l'« amour de leurs pays » ou « ceux qui ont été victimes de luttes politiques ». La présidente rappelle enfin que les statuts de l'A.D.I.R. précisent que le but exclusif de l'association est l'aide aux déportées et inter-

nées de la Résistance, ce qui interdit tout le domaine pénitentier de droit commun. Et la motion proposée est votée telle quelle à l'unanimité moins trois avis contraires.

Gabrielle Ferrières poursuit la lecture du rapport. Il est décidé que les repas de commando auraient lieu le dimanche, et que les amis sont également invités.

L'Assemblée décide encore de remplacer l'envoi de colis par des envois d'argent.

Anise Postel-Vinay ouvre le débat sur le rapport moral.

Mme Gouyat déplore que si peu de déportées se soient rendues à l'invitation de France-Suède. La secrétaire dégage la responsabilité de l'A.D.I.R. qui n'avait pas été avisée de la soirée.

Une déléguée demande qu'un compte rendu des réunions du Conseil d'administration figure dans le bulletin. C'est admis.

La déléguée de Poitiers veut bien être candidate au Conseil d'administration.

Annick Julitte signale que quatre membres du Conseil d'administration ont donné leur démission au cours de l'année et regrette que le bulletin n'en ait pas fait mention. Elle lit la lettre de démission de Marcelle Villaine et la sienne. Les autres démissionnaires sont Janette Sivadon et *Mme Giran*.

Annick Julitte ajoute qu'elle n'avait pas été réélue trésorière et que le nouveau conseil n'avait pas agi très gentiment à son égard. Elle décrit enfin la situation difficile de l'ancienne comptable de l'A.D.I.R. *Mme Vivane* qui est au chômage depuis que le poste de comptable a été supprimé à l'A.D.I.R. par mesure d'économie.

Anise Postel-Vinay précise que le Conseil avait toujours agi conformément aux statuts et qu'en ce qui concerne *Mme Vivane* une situation de comptable sûre et durable lui avait été proposée dans l'administration et qu'elle l'avait refusée, préférant se reposer un peu et vivre quelque temps avec l'allocation de chômage.

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

Mme Billard, trésorière, lit son rapport financier. Une déléguée demande à quoi correspondent les 1.100.000 francs d'appointments pour quatorze mois. Ce sont les appointements de l'assistante sociale, de la secrétaire administrative et de la secrétaire, et les cotisations à la sécurité sociale.

M. l'expert-comptable lit son rapport. Annick Juliette ne s'explique pas pourquoi un redressement des comptes a été nécessaire et engage une discussion sur différents points de la comptabilité. Ni elle ni l'expert-comptable ne peuvent s'expliquer l'origine des erreurs contenues dans les livres. Enfin la situation est nette maintenant et l'assemblée vote le rapport financier. La trésorière demande encore à l'assemblée de désigner deux contrôleur financiers extérieurs au Conseil d'administration. Mme R. Tribault est désignée seule, une seconde volontaire n'ayant pu se trouver.

Il est procédé ensuite à l'élection d'un tiers du Conseil d'administration.

RESULTATS DES ELECTIONS

Mme Come	372 voix élue
Mme Laurentie	377 — —
Mme Lesèvre	388 — —
Mme Tillion	387 — —
Mme Peyrolles	431 — —
Mme Rahaud	396 — —
Mme Rieckert	100 — —
Mme Marx	108 — —
Mme Fournery	45 — —
Mme Mella	57 — —
Mme Gouyat	1 — —
Mme de Poix	16 — —
Mme de la Vigne	17 — —

Anise Postel-Vinay.

RAPPORT MORAL de la Secrétaire Générale

22 JANVIER 1950

C'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui pour la première fois.

Nombreuses parmi vous sont celles qui ne me connaissent pas, et j'éprouve en vous rendant compte de mes actes un grand désir de vous faire sentir combien ils ont toujours été dictés par le souci de vous comprendre et de perpétuer cet esprit d'entraide fraternelle qui vous a unies au camp et auquel vous avez fait le serment de rester fidèles.

Il y a un an, alors que j'étais en voyage loin de Paris, vous m'avez élue comme membre du Conseil d'administration, et c'est Claire Davinroy, elle-même, qui m'a demandé au retour d'accepter le poste de Secrétaire générale que m'offrait le Conseil d'administration.

Avant de vous parler de ce qui a marqué ces douze derniers mois, je voudrais évoquer avec vous le souvenir de celle qui vous a donné tout son cœur et toute son activité pendant trois ans. Je sais que je serai votre interprète à toutes en lui redisant combien nous lui sommes reconnaissantes de l'œuvre qu'elle a accomplie, combien nous lui restons attachées et combien nous regrettons de ne pouvoir la compter parmi nous aujourd'hui.

C'est une équipe entièrement nouvelle qui a pris la direction de notre Association en janvier 1949. Nous nous sommes constamment inspirées des traditions établies depuis la création de l'A.D.I.R., traditions de liberté et de complète indépendance politique et religieuse et nos initiatives ont été prises dans un esprit de continuité et de constante amélioration.

Deux grandes tâches s'imposaient à nous :

1^o Terminer le procès et rendre son indépendance matérielle à notre Association de la rue Guynemer;

2^o Etendre l'action et le rayonnement de l'A.D.I.R. en lui créant des appuis et des ressources nouvelles.

I. — Procès.

Vous vous souvenez que dans son rapport moral de l'année dernière, Claire vous a expliqué que le jugement rendu contre notre Association le 24 décembre 1948 la condamnait à partir du 15 février 1949 au paiement d'une astreinte de 3.000 fr. par jour, soit 90.000 fr. par mois jusqu'à la libération des locaux occupés encore par les hébergées.

L'action que nous avons dû intenter parallèlement contre les hébergées s'est traduite par un jugement en référé, rendu le 21 décembre 1948 et qui les autorisait à rester rue Guynemer jusqu'au 1^{er} juillet. C'est le 15 juin 1949 que notre avocat, M^e Georquin, a plaidé contre le locataire du 3^e étage, M. Dreyfus, et a obtenu un jugement faisant partir l'astreinte du 1^{er} juillet, date à laquelle les hébergées étaient condamnées à quitter les lieux sous peine d'expulsion.

Au cours du mois de juillet, et à la suite de circonstances, de démarches et d'incidents sur lesquels vous me permettrez de ne pas insister, le 3^e étage a été enfin évacué et rendu à son locataire.

A ce point de vue, le ciel de l'A.D.I.R. s'est singulièrement éclairci. Notre situation, maintenant, est nette; notre sous-location du 1^{er} étage en règle, et nous pourrions dire que tout est bien qui finit bien, si cette aventure n'avait coûté à notre Association la somme de 250.000 fr. Mais ici j'empêche sur le domaine de notre trésorière qui vous donnera tout à l'heure toutes les précisions nécessaires à ce sujet.

II. — Pour étendre l'action de l'A.D.I.R.

Voici les différentes buts que nous nous sommes proposés :

Tout d'abord améliorer l'état de nos finances, puisque, comme vous le savez, c'est hélas l'éternel problème de la trésorerie qui paralyse tous les efforts. A cette intention et pour remplacer la vente de solidarité habituelle que les circonstances actuelles auraient rendue beaucoup plus aléatoire que les années précédentes nous avons organisé une tombola dont le tirage devait avoir lieu ce soir. La vente de nos billets se fait dans de bonnes conditions et je puis vous assurer dès maintenant que notre tombola sera un succès. Mais le temps a été trop court depuis que nous avons décidé le principe de cette tombola pour que nous terminions le placement des carnets de billets avant le 22 janvier. La date du tirage est donc remise au lundi 6 mars à 20 h. 15, à la salle du Musée de l'Homme, comme il avait été prévu précédemment.

Pour nous créer des ressources régulières, une sorte de « Capital permanent » sur lequel nous puissions compter chaque année, en même temps pour établir un lien entre nous et les familles de nos camarades disparus qui nous manifestent fidèlement leur désir de nous soutenir moralement et matériellement, enfin pour grouper toutes les sympathies qui cherchent à nous aider, nous avons créé la Société des Amis de l'A.D.I.R.

Je puis vous annoncer, dès maintenant, que M. Parodi, Secrétaire général au Ministère des Affaires étrangères, en a accepté la présidence, et M. Barratte, le frère de notre camarade Yvonne Barratte, le secrétariat. Un Conseil d'administration, en voie de formation, nous permet de croire à un appui moral et financier efficace.

Toujours dans le même esprit, nous avons repris un projet déjà ancien mais qui, pour différentes raisons, avait été abandonné jusqu'à présent, et nous avons commencé les démarches nécessaires à la reconnaissance d'utilité publique de l'A.D.I.R. Nous avons pris date dès maintenant en déposant un dossier à la Préfecture de la Seine. Mais je ne puis continuer ces démarches sans une approbation de votre part. En effet, dans les pièces à produire pour cette reconnaissance, nous devons joindre :

Un extrait de la délibération de l'Assemblée générale autorisant la demande en reconnaissance d'utilité publique, approuvant s'il y a lieu les modifications apportées aux statuts désignant deux de ses membres pour consentir les modifications aux statuts qui pourraient être demandées par l'Administration ou par le Conseil d'Etat.

Je vous propose deux déléguées : M^{me} Lajeunesse, M^{me} Jacqueline Mellal.

D'autre part, une des conditions requise pour une reconnaissance d'utilité publique est de :

Posséder une dotation mobilière de 30.000 fr. au moins, constituée par des valeurs d'Etat ou des obligations dont l'intérêt est garanti par l'Etat, et immatriculées au nom de l'Association. Nous vous proposons un achat de rentes 5% 1949 jusqu'à concurrence de 30.000 francs.

Parmi les initiatives que nous avons prises, je vous dirai que nous avons décidé avec l'accord unanime du Conseil d'administration de répondre à l'appel de David Rousset.

Vous êtes toutes au courant des détails de nos démarches, puisque le dernier numéro de *Voix et Visages* vous en a donné le compte rendu.

Je ne pensais pas avoir ici à m'éten-dre davantage sur cette question, mais une lettre reçue hier m'oblige à quelques explications. Voici ce que m'écrivit M^{me} Jomarond, notre déléguée de Lyon que nous avons le regret de ne pouvoir compter parmi nous aujourd'hui.

...Je dois vous formuler mon étonnement et celui des camarades que j'ai pu contacter sur votre prise de position dans la question David Rousset. Sans discuter du fond, sur lequel vous savez comme moi que les opinions diffèrent, nous manifestons notre étonnement sur le fait que cette décision a été prise par le bureau sans avoir au préalable consulté la base, c'est-à-dire les diverses sections. Il aurait été nécessaire, pour que la décision prise par le bureau soit valable, c'est-à-dire représente la volonté de l'Association, qu'elle soit votée dans chaque section réunie en Assemblée générale.

Cette prise de position engage notre Association dans une certaine voie politique. Elle était assez grave pour que l'on consulte les sections de tous les départements. De même pour la désignation des déléguées : elle aurait dû être l'expression du choix des membres de l'Association et non arbitrairement imposée par décision des seuls membres du bureau.

J'espére donc que cette question sera discutée et révisée à l'Assemblée.

Voilà pour ce qui engage les membres de la section lyonnaise.

Pour ma part, outre cette question de principe qui n'a pas été respectée, je refuse de donner mon accord à l'appel de Rousset et par là à votre prise de position. Il n'est pas juste de présenter l'affaire comme vous le faites dans le journal sous un aspect purement philanthropique quelque peu mystificateur. Vous savez comme moi que cet appel de Rousset s'inscrit dans tout un contexte politique d'anticommunisme. Libre à vous d'avoir votre opinion sur la question mais vous ne pouvez l'imposer de force à vos membres par décision suprême du bureau. Votre article de *Voix et Visages* est plus unilatérale et partial encore que l'appel de Rousset, axé uniquement sur l'Union Soviétique. Votre conclusion en particulier ne fait plus état que de ce pays.

Je ne puis discuter du fond de cette façon, mais quoi qu'en pense, de deux choses l'une : ou l'Association prend nettement position politique — en ce cas qu'elle le dise et que chacun sache à quoi s'en tenir — ou bien elle reste une amicale d'anciennes déportées. Dans ce cas, elle se doit un minimum d'impartialité.

Jusqu'à maintenant j'ai toujours considéré l'Association — et mes camarades de même — comme une Amicale axée vers des buts sociaux. Je me refuse et un bon nombre de mes camarades avec moi, à une orientation politique du bureau quelle qu'elle soit.

Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir répondre clairement à cette dernière question qui se présente pour nous comme étant de première importance. C'est avec un grand regret que je ne puis en discuter avec vous.

Je demande que le paragraphe de cette lettre concernant l'affaire Rousset soit lue à nos camarades à l'Assemblée générale, puisque je ne puis le faire moi-même.

Je voudrais préciser que la décision de répondre à l'appel de David Rousset a été prise non par le bureau mais par le Conseil d'administration, élu par l'Assemblée générale, et que les statuts con-

sidèrent pendant un an comme le porte-parole de toutes nos adhérentes. C'est lui également qui a nommé les cinq déléguées qui représentent notre Association à la Commission d'information. Je ne sais si vous vous souvenez du texte de la lettre répondant au nom de l'A.D.I.R. à l'appel de David Rousset. Je vous le relis : « Le Conseil d'administration de l'A.D.I.R. a émis le vœu que notre Association soit représentée au Comité d'Enquête que vous allez créer, comme il s'associera à toutes démarches faites dans n'importe quel pays contre tout système concentrationnaire. »

J'ajouterais même que j'ai l'intention de demander à la prochaine réunion de la Commission qu'une enquête sur les camps de Russie — si elle a lieu un jour — soit faite en même temps qu'une enquête identique sur l'existence d'un système concentrationnaire dans un pays tel que l'Espagne par exemple.

Le geste de l'A.D.I.R. n'a aucun caractère politique. Il est et il restera comme un élan de solidarité humaine.

Il me semble utile de vous parler du livre blanc sur la déportation des femmes auquel travaille notre camarade Germaine Tillion depuis le printemps 1947.

Grâce au dévouement de toutes les camarades qui ont pris à cœur de recueillir des renseignements et de les communiquer, le livre blanc sur la déportation des femmes possède actuellement une documentation unique. Cet' documentation a dès maintenant servi aux crimes de guerre et a permis pour chaque procès de trouver rapidement les faits ou les témoins nécessaires.

La publication pourra probablement commencer cette année. Elle aura lieu par fascicules et les premiers fascicules à paraître seront :

D'abord l'histoire du train du 15 août 1944 (57.000).

Ensuite l'histoire des premiers transports arrivés à Ravensbrück (18.000, 19.000 et 21.000).

Ensuite les 27.000.

Il y a eu cependant de grosses difficultés à surmonter. Germaine Tillion est restée sans bureau et sans domicile pendant huit mois. Elle s'est débrouillée seule et tout va bien maintenant. Son travail, organisé dans des conditions favorables, se poursuit actuellement.

Enfin, pour en finir avec les activités concernant plus spécialement le secrétariat, je vous rappelle l'annuaire que nous avions l'intention d'édition. Sur les 1.630 questionnaires que nous avons envoyés, nous avons reçu 342 réponses, ce qui ne nous permet pas de pousser plus loin notre projet, pour le moment.

Notre foyer de Paris reste très vivant et les repas de commandos ont été fidèlement suivis. Depuis la rentrée d'octobre, un seul repas a eu lieu, celui des 57.000; il ne comptait pas moins de 72 convives. Vous avez trouvé dans le dernier numéro de *Voix et Visages* le calendrier des autres dîners et nous espérons que vous y viendrez aussi nombreuses. D'autre part, comme vous l'avez également vu dans notre bulletin, nous avons décidé d'assurer une permanence après notre thé du lundi et de préparer un petit dîner pour toutes celles qui ne sont pas libres dans l'après-midi et qui seraient heureuses de se réunir, leur journée terminée. Je vous confirme donc que vous trouverez notre foyer ouvert le lundi de 14 heures à 22 heures et que vous pourrez vous y donner rendez-vous pour y dîner ensemble cela pour le prix de 100 francs et sans obligation de prévenir à l'avance.

SERVICE SOCIAL

Le Service social s'est efforcé, cette année, de réaliser quatre buts principaux :

1^e Aider les adhérentes dans les problèmes posés par leur santé;

2^e Faire jouer l'entraide en ce qui concerne le reclassement professionnel de nos camarades qui se trouvent momentanément sans travail;

3^e Faire les démarches de celles que l'éloignement ou la fatigue empêcherait d'agir elles-mêmes en temps utile;

4^e Fournir une aide matérielle à celles qui sont en difficulté, sous forme de vestiaire ou de suralimentation.

Le Service médical transporté du second étage au premier a trouvé un asile provisoire dans le bureau de l'Assistante sociale, mais il est maintenant réinstallé dans une pièce appropriée et pourvue d'une cabine de radio.

Le docteur Bernard Pichon veut bien continuer à assurer cette consultation et à suivre nos camarades qui se conflent à elle depuis plusieurs années. Elle dirige les malades vers les meilleurs spécialistes, envoie en convalescence celles qui sont simplement souffrantes ou déprimées et prête un appui efficace à celles qui se présentent devant le Conseil de Réforme.

Les fiches médicales, tenues à jour depuis 1945, permettent quelquefois de préciser l'origine de la maladie et d'obtenir plus facilement la pension.

Ces visites médicales ont eu lieu tous les vendredis jusqu'à juillet dernier; elles sont maintenant fixées aux 2^e et 4^e vendredis de chaque mois.

En liaison avec ces visites, nos assis-

tantes sont prêtes à donner au dispensaire de l'A.D.I.R. les soins prescrits ou même en cas d'urgence à se rendre à domicile.

Nous apportons ou nous envoyons des colis aux malades qu'on nous signale dans les hôpitaux ou dans les sanas. Certaines y font de longs séjours, d'autres se rétablissent plus vite. Nous avons visité 21 malades à l'hôpital où nous avons fait parvenir des paquets. Nous avons visité à domicile les camarades moins sérieusement atteintes. Nous avons conseillé à toutes de se présenter aux visites médicales de contrôle, dans la Seine d'abord, puis dans les départements. Ceci ne semble pas avoir donné les résultats escomptés.

Nous rappelons que nous pouvons hâter les placements en sana par l'entremise de l'Office publique d'Hygiène sociale, et servir d'intermédiaire auprès du Service social à l'hôpital, dans les hôpitaux de Paris, pour celles de nos camarades de province qui devraient y être admises momentanément.

Nous avons pu envoyer nos camarades en convalescence, soit à Villecresnes, Montjoie, soit aux Mourillons, les autres maisons comme Penne d'Agenais ayant été fermées cette année aux déportés. Montjoie lui aussi a fermé ses portes à la fin de l'été, mais on note une vraie amélioration au régime des Mourillons, et Villecresnes reste toujours la maison accueillante où chacune d'entre nous peut faire une cure sérieuse avec une surveillance médicale éclairée.

Nous avons reçu 32 camarades à la Ravoire. Je suis allée, moi-même, passer quelques jours dans cette belle propriété qui nous réunissait pour la dernière fois, et j'ai apprécié la cure de repos bienfaisant que nous devions à la sollicitude et au dévouement de Maguy Degeorge. La Ravoire, rendue par l'Etat à son propriétaire, ne nous réunira plus. Mais nous avons l'espoir d'une autre installation — et vous pouvez compter, dès maintenant, sur une maison de repos qui vous sera ouverte pour les vacances prochaines.

En ce qui concerne la question travail, la solidarité de nos camarades joue avec une grande efficacité, et chacune se fait un devoir de signaler au Service social les emplois vacants.

Nous avons pu placer ainsi quatre secrétaires, une économie, deux employés, plusieurs ouvrières à domicile, un professeur de coupe, deux ouvrières d'usine, deux ouvrières en confection.

Nous demandons que cette entraide s'intensifie, car plusieurs d'entre nous

sont encore sans situation. Nous sommes en liaison avec l'Inspection du travail qui dispose d'un service spécial pour le placement des pensionnés de guerre, et nous tenons à remercier de son aide M. Garraud, Inspecteur général du travail qui est tout à fait acquis à ces cas.

Je vous rappelle, d'ailleurs, que notre Association a toujours un siège à l'Office national des Anciens Combattants et au Conseil d'administration de l'Office de la Seine.

De plus, nous avons, maintenant, une conseillère technique à la sous-commission de la Carte du Combattant qui commence à fonctionner. Notre Association a le plus grand intérêt à rester en liaison avec ces organismes officiels et à obtenir le maximum des différentes commissions qui s'occupent de tout ce qui a trait aux victimes de la guerre.

Anise Postel-Vinay, qui nous représente au Conseil d'administration de l'Office national a pu exposer au cours de la réunion annuelle l'importance du rôle joué par les associations, intermédiaires entre l'Office et les victimes de guerre. Ce travail de liaison, entre notre Association et les organismes officiels sera intensifié, dans l'avenir.

Tout récemment, nous avons adjoint au Service social un conseil juridique. De nombreuses demandes de renseignements, nécessitant une documentation assez complète et dépassant nos compétences, nous ont décidées, en effet, à demander à notre camarade Dilette Marx d'être, pour nous, cette conseillère juridique indispensable. Nous sommes heureuses de pouvoir la remercier, dès maintenant, d'avoir réussi à dépanner un des premiers cas que nous lui avons soumis. D'autre part, elle a étudié pour nous la question des dommages de guerre, et a exposé hier à nos déléguées régionales, les multiples complications.

Les visites au Service social sont moins nombreuses que l'année dernière.

Cependant, une cinquantaine de camarades fréquentent assidûment ce service et profitent vraiment des possibilités qu'il offre. Démarches dans les ministères, renseignements de toutes sortes, appui que l'Association réussit toujours à assurer à celles qui sont en difficulté, par tel ou tel de ses membres dont la situation permet de résoudre certains problèmes.

Nous avons présenté des demandes d'aide à l'Office des Anciens Combattants, demandes que nous pouvons appuyer directement auprès des différentes commissions et qui sont toujours reçues avec la plus grande sympathie. Encore une

possibilité dont les adhérentes pourraient user davantage, car elles sont sûres d'être accueillies à l'A.D.I.R. avec la plus grande compréhension.

Quarante-huit dossiers de demandes ont été déposés par nous et le chiffre des secours obtenus en 1949 est de 312.958.

Nos Assistantes ont trouvé le temps de faire et d'envoyer un nombre important de colis de suralimentation et de vêtement aux cas sociaux qui nous étaient signalés.

Quatre-vingt-deux colis individuels sont allés dire notre amitié à nos adhérentes dispersées à travers la France.

Nous avons envoyé deux fois d'importants colis aux déléguées régionales. Dix-neuf colis de suralimentation en juillet, trente-sept colis de vêtements en décembre.

Nous avons distribué à Paris le même nombre environ de colis individuels, de suralimentation sur avis médical ou dans le cas d'urgence.

L'Entraide française nous a remis un vestiaire assez important et nous avons eu fort à faire pour trier ce qui était utilisable et le répartir entre celles d'entre nous qui en faisaient la demande. Une semaine en novembre a été consacrée à cette distribution.

Nous avons remis ainsi cent dix vestiaires très complets, sans compter ce que nous avons envoyé aux délégations.

Au sujet de nos envois en province, et comme je l'ai dit hier à nos déléguées régionales, il me semble qu'il serait préférable d'adopter une formule nouvelle. Les stocks de vivre et de vêtements que nous devons à la générosité de nos amis français et américains sont maintenant épuisés. Par contre, grâce à l'initiative de Mme Goetschel que ses affaires ont obligé à aller en Suède, nous pouvons compter sur un don suédois chaque année. Comme Mme Goetschel l'a annoncé, grâce à la Croix-Rouge suédoise, ce don sera spécialement attribué au foyer de la rue Guynemer et au Noël de nos camarades de toute la France.

Mme Billard vous donnera des chiffres et je, voudrais simplement vous demander s'il ne faudrait pas mieux, maintenant que les difficultés de ravitaillement sont terminées en France, que nos envois de colis soient supprimés et qu'une subvention, calculée suivant le nombre de camarades composant chaque section soit mise à la disposition des déléguées et utilisée suivant les besoins locaux. Il me semble inutile de payer des frais de port importants. L'envoi des colis de Noël nous a coûté 20.000 francs, alors que cet argent pourrait être utilisé en achats utiles.

Nous nous sommes efforcées d'aider sur les fonds de l'A.D.I.R. celles dont les demandes ne pouvaient recevoir de solution assez rapide en recourant à l'aide officielle. Les dons et prêts consentis s'élèvent en 1949 à 125.000 francs. Cette somme, si nos projets se réalisent, sera dépassée, l'année prochaine, l'ère des difficultés qui ont, souvent, paralysé nos efforts étant, nous l'espérons, terminée.

Nous avons regretté d'avoir à enregistrer la fermeture de l'atelier de rééducation.

On se souvient que les frais de fonctionnement de cet atelier, qui ne pouvaient plus être assumés par le C.O.S.O.R. ni par l'Office du Combattant, avaient été assuré depuis décembre 1948 par la ligue pour la réadaptation du diminué physique, dirigée par Mme Fouché. Celle-ci espérait recevoir du ministère du Travail les ressources correspondantes au salaire des ouvrières et aux appointements des monitrices, et l'atelier continuait à fonctionner dans nos locaux, 252, rue de Tolbiac; mais le ministère ayant refusé son accord, la Ligue n'a pu supporter cette charge. Elle avait, en effet, déjà subi une perte de 250.000 fr.; huit ouvrières restaient au travail au moment de la fermeture.

Nous avons pu replacer deux d'entre elles, et deux autres ont trouvé personnellement des postes assez bien rétribués. Deux restent prises en charge par les services de chômage.

Les deux autres ouvrières sont malheureusement malades et ont fait plusieurs séjours à l'hôpital. Elles n'étaient pas directement ressortissantes de notre Association, mais nous ne les perdons pas de vue.

Il ne faut pas oublier que quatre-vingt-trois déportées ou veuves de déportés ont pu retrouver un métier grâce à cet atelier, dirigé avec tant de compétence et de dévouement par Mme Laferrière depuis 1945, et qui a été une des belles œuvres de l'A.D.I.R. et du C.O.S.O.R.

Nous avons pu liquider le matériel; nous avons par exemple cédé quelques machines dans de très bonnes conditions à des camarades couturières ou mères de famille.

Il est un projet, aussi, qui nous tient à cœur, et que nous aimerais pouvoir réaliser, grâce à votre concours. Vous savez, comme moi, que les plus grandes épreuves morales ou matérielles restent souvent cachées. Nous voudrions, grâce à une commission, que l'une de nos camarades se chargerait de constituer, revoir toute une partie de notre fichier concernant la région parisienne, et organiser des visites systématiques à toutes les camarades inscrites chez nous. Cette enquête aurait le double avantage de dépister les détresses qui ne se manifestent pas, et, en tout cas, de resserrer des liens d'amitié que seules nos vies trop remplies font se relâcher.

Voici, je crois, un exposé à peu près complet de toutes mes activités. Il faut maintenant que je rende hommage au dévouement de Mme Fleury. Vous connaissez toutes la bonté de son cœur et son attachement à l'A.D.I.R., et vous éprouvez, comme moi, un sentiment de tristesse en apprenant que la préparation d'un examen et son état de santé ébranlé par un trop grand surmenage l'obligent à nous quitter. Mais, dès maintenant, elle met Mme Prud'homme, qui lui succède, au courant du Service social de l'A.D.I.R., et vous trouverez, après d'elle, la même aide et le même appui qu'auprès de Mme Fleury.

En terminant, je voudrais vous redire combien nous aimerais sentir que vous approuvez nos efforts et que vous restez fidèles à la rue Guynemer. Combiné aussi vous nous encourageriez en participant davantage à notre vie. Pour vous donner un exemple, j'avais demandé à nos déléguées régionales de désigner parmi elles des camarades pouvant remplacer certains membres sortants du Conseil d'administration. Aucune candi-

dature nouvelle ne s'est manifestée. Souvent nos lettres restent sans réponses, souvent; aussi, vous pensez à nous écrire pour nous adresser des reproches ou des critiques. Je sais que tout est loin d'être parfait à l'A.D.I.R., mais c'est uniquement grâce à votre bonne volonté que nous pourrons conserver ce foyer de la rue Guynemer, qui est bien, pour nous toutes, un second foyer.

Protestation adressée à l'A.D.I.R.

L'A.D.I.R. a reçu la lettre suivante que nous publions *in extenso*. Elle est accompagnée de 37 signatures dont celles de Mme Martenat, Tournial, Rinjard, Deyfau, Dubois, Lantissier, Guérin. Un certain nombre d'autres noms nous ont été indéchiffrables. Quelques-uns, enfin, n'ont pas été retrouvés dans les registres de l'Association de ces dernières années.

« Chères Amies,

« Plusieurs camarades ont l'intention de vous écrire pour protester contre la campagne antisoviétique que vous avez cru devoir entreprendre à la suite de David Rousset.

« Elles considèrent en effet, que cette campagne est une injure à l'égard de l'Union Soviétique qui, grâce aux sacrifices de ses enfants — 17 millions de morts — a contribué, pour l'essentiel, à leur libération.

« D'autre part, cet appel odieux a pour but de préparer les esprits à la guerre contre laquelle les Anciens Déportés s'élèvent de toutes leurs forces.

« Il eût mieux valu à l'Assemblée générale du 22 janvier décider de notre participation à la campagne pour l'interdiction de la bombe atomique et, également, s'intéresser aux Anciens Déportés qui attendent toujours leur pécule, se préoccuper des veuves dont le taux de pension indécent de 29.000 francs par an indique bien le mépris du Gouvernement à leur égard.

« Nous avons décidé de grouper nos protestations; comme il est juste que le point de vue de nos camarades de province puisse s'exprimer, nous nous mettons d'accord sur le texte de la lettre de la secrétaire de l'Amicale de Lyon qui exprime, en substance, ce que nous disons ci-dessus.

« Veuillez donc publier cette lettre, ce qui donnera satisfaction à l'ensemble des adhérents qui ne trouvent pas opportune la position politique prise par notre Amicale, à la remorque de David Rousset.

« Nous vous prions de croire, chères Amies, à nos meilleurs sentiments. »

RAPPORT FINANCIER

Appelée par le Conseil d'administration à prendre en mains la trésorerie de notre Association après la dernière Assemblée, je n'ai accepté ce poste qu'après avoir eu l'assurance que mon mari, expert-comptable me donnerait un sérieux appui.

Malheureusement, comme il arrive trop souvent dans les associations, la comptabilité n'était pas tenue aussi rigoureusement qu'elle aurait dû l'être, c'est la raison pour laquelle notre Conseil a décidé de faire appel à l'Union fiduciaire.

Les recettes ont été les suivantes :

Cotisations	107.593 »
Dons	290.696 »
Subventions	806.400 »
qui comprennent un reliquat de sur l'Exercice 1948.	224.400 »
et celle de 1949	582.000 »
La Vente de Solidarité a donné	1.100.622 »
La Vente des livres Simone et ses Compagnes et Ravensbrück a donné.	51.300 »
L'atelier de rééducation qui a été fermé nous a remis une somme de .. en remboursement partiel de la mise de fonds qu'avait faite l'Association.	22.471 »
Les dîners ont donné un reliquat de ceci tient au fait que différentes denrées, qui restaient en stock, ont été utilisées à cet effet et que les frais d'entretien, de chauffage, d'éclairage n'ont pas été compris dans le prix du dîner.	19.193,50
Enfin la tombola actuellement en cours a donné à la caisse au 31-12-49 la somme de	54.860 »
A ce sujet, je tiens à signaler qu'une trentaine de chèques nous étaient parvenus, mais n'ont été remis en banque qu'en janvier.	
Nous avons reçu un chèque de 3.000 couronnes suédoises qui équivalent à	201.247 »
Ce chèque n'a pu être remis en banque qu'en janvier, le compte étant bloqué par suite du procès.	
TOTAL DES RECETTES	<u>2.453.135,50</u>

Les Dépenses se décomposent ainsi :

Frais d'administration qui comprennent : loyer, éclairage, chauffage, entretien, frais de correspondance, etc.	447.824,70
Appointements du personnel	1.119.081 »
Charges sociales du personnel	388.717 »
Assistance	74.826 »
L'hébergement a coûté du 1 ^{er} novembre 1948 au 1 ^{er} Janvier 1949	142.618 »
 Frais du procès.	
Frais judiciaires et d'avocats déjà réglés au 31-12	31.311,50
Notre avoué, M. Fitremann, vient de régler la Société propriétaire et de nouveaux frais judiciaires pour	149.233 »
Il lui reste encore à régler les frais de référé pour	36.886 »
Soit	186.119 »
Et enfin ses propres débours, ce qui portera les frais de procès à plus de	250.000 »
La cantine a coûté durant les deux derniers mois de son existence la somme de	95.301 »
La maison de repos de la Ravoire a laissé cette année un déficit de .. auquel il faut déduire	43.574 »

Le bilan de notre Association s'établit donc ainsi :

BILAN AU 31 DECEMBRE 1949

ACTIF

Mobilier et matériel	360.580 »
Dépôts de garantie	7.592 »
Caisse	246.310 »
Banque	330.600 »
Chèques postaux	41.213 »
Cas sociaux	<u>1.097.302,50</u>
	2.083.597,50

PASSIF

Frais à payer :	
Sécurité sociale	32.670 »
Impôt cédulaire	5.099 »
Frais du procès évalués ..	200.000 »
Union fiduciaire	50.000 »
Souscription Tambour	4.300 »
Résultats de gestion	<u>1.791.528,50</u>
	2.083.597,50

A l'actif, le poste « Cas sociaux » est le solde tel que le donne la comptabilité. Il y a là un gros travail de discrimination à faire afin de connaître aussi exactement que possible les prêts qui doivent nous être remboursés. Je demande à toutes les adhérentes qui ont reçu des prêts de bien vouloir les rembourser aussi rapidement que possible, afin de nous permettre d'en aider d'autres qui ont besoin, elles aussi, d'être dépannées.

Marguerite BILLARD.

Plusieurs, parmi nos adhérentes, se sont étonnées, le jour de l'Assemblée générale, en apprenant par le rapport financier de Marguerite Billard que nous avions décidé de faire faire un contrôle de notre comptabilité par un agent comptable de la Société fiduciaire. Ce n'est pas dans un but de suspicion ou pour relever systématiquement des erreurs imputables seulement — nous le savions parfaitement — à un manque de compétence, mais, étant donné que nous avons fait une demande de reconnaissance d'utilité publique, notre comptabilité est soumise, dès maintenant, à un contrôle très strict du ministère des Finances. Ce Ministère nous a demandé les bilans des trois derniers exercices, bilans impossibles à établir par nous étant donné qu'aucuns comptes n'étaient arrêtés depuis 1945 et que des discordances graves nécessitaient une remise en état complète de la comptabilité par un expert-comptable.

G. FERRIERES.

NOUVELLES DE PROVINCE

LILLE

M^e Martinache, déléguée du Nord, rappelle que les réunions de cette section ont lieu chaque dernier samedi du mois à 15 heures, 292, rue Solférino.

ANGERS

Rapport de M^e Bowman (Section de Maine-et-Loire)

La réunion annuelle a eu lieu le dimanche 12 février chez Baluchette-Tourguénieff, dans une atmosphère sympathique et cordiale.

Etaient présentes: Mmes Alis-Marchand Yvette, Boisnault Raymonde, Bowman Germaine, Chateau M.-Louise, Chatelain Pauline, Costes Alice, Fontaine Marie, Forest Célestine, Geninet Renée, Grazélie Andrée, Guérin Madeleine, Icardi dite Blouma Joséphine, Letourneau Jeanne, Marie Antoinette, Menou-Loty, Mottay Madeleine, Oger Marcelle, Revers-Duperrey Denise, Simier Lucienne, Tourguénieff Marguerite.

Grâce à la générosité de M^e Costes, Mmes Menou et Tourguénieff, un excellent goûter fut servi.

Le colis remis par l'A.D.I.R. fut ouvert en présence des camarades et la distribution en partie put se faire immédiatement. Nos chaleureux remerciements au bureau de Paris.

M^e Icardi-Blouma a prêté son talent de graphologue pour égayer les camarades et aider à remplir la caisse de secours de la section de Maine-et-Loire.

Le temps passa trop vite. Chacune partit emportant un excellent souvenir de cette petite réunion et les regrets du départ de M^e Simier dont le dévouement était connu de toutes.

ANNONCES

— A vendre maison de 8 pièces (550.000 francs), avec eau, électricité; 4 pièces au rez-de-chaussée louées à une coiffeuse et sa famille rapportant 12.000 fr. par an. 4 pièces libres au 1^{er} étage, eau, électricité; toutes les pièces ont des cheminées; grand grenier, jardin fruitier, cave à charbon et à bois, W.C. Située en plein bourg, entre le boulanger et l'épicier. 2 cars dans chaque sens pour Paris, à 200 km. de Paris. Altitude 500 m., lisière de la forêt. Téléphoner à A.C. Bondon. Trud. 40-00.



— Une de nos camarades habitant la campagne et s'occupant d'élevage cherche une jeune fille ou une femme active pour l'aider. A défaut, elle recevrait une pensionnaire payante ayant besoin de grand air.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

Nous avons la joie d'apprendre la naissance de :

— Francis Boury, le 14 janvier 1950, 50, rue d'Avron, Paris (20^e).

— Jean Leroux, Curey, par Pontorson (Manche).

— Yves Favier, Riorges (Loire).

MARIAGE

Nous sommes heureuses de vous annoncer le mariage de :

— Yvonne François (block 32) avec M. Roger Charrier, à Angers.

DECES

— M^e Perrot (Ravensbrück 62.860), le 18 novembre 1949, mère de M^e Yvonne Perrot (Ravensbrück 62.861).

— M^e Louis Emeriau, née Marie-Angèle Marie, le 24 janvier 1950, à l'Haye-les-Roses.

RECHERCHES

Qui pourrait donner des renseignements sur :

— M^e Chapon Camille, originaire de Cahors, 63 ans. Arrêtée par la Gestapo à Cahors la veille de la Pentecôte 1944. Romainville. Ravensbrück, où elle arriva fin juillet, début août. Block 26 S/N° matricule 44.676, morte le 15 décembre ?

— M^e Lucienne-Marie Delespaul, née Renard, née le 11 mars 1889, à Bersée, habitant Pont-à-Marck, Lille (Nord), décédée à Ravensbrück le 4-6-44.

Prière de bien vouloir écrire à M^e Delespaul, 17, rue Jacquemais-Gelée, à Lille.

RECTIFICATION

Nous nous excusons d'une erreur de mise en page survenue dans notre dernier numéro d'octobre-novembre 1949.

Nous y annoncions le décès du mari de notre camarade Paule Bernard et aussi celui du père de notre camarade Marcelle Vilaine : M. Joseph Grand. Les deux annonces ont été confondues.

— Une personne habitant la campagne prendrait un jeune garçon de 11 ou 12 ans pendant les vacances.



— Un médecin de nos amis cherche une secrétaire administrative pour sa clinique aux environs de Paris. Elle serait nourrie et logée à la clinique en plus de ses appointements.

S'adresser à l'Adir pour toute demande de renseignements.

NOTRE FOYER

A l'Assemblée générale nos camarades ont exprimé le désir que les diners aient lieu le samedi ou le dimanche et non le vendredi. Le samedi a été retenu. Le calendrier des diners est donc modifié comme suit. Seul le dîner des 35.000 est maintenu au vendredi 3 mars.

3 mars : 35.000.

15 avril : 38.000, N.N. 42.000, 44.000, 47.000, 27.000.

6 mai : Holleichen, Neubrandenbourg, Bendorf.

3 juin : Zwodau, Ieshling, Jugendlager, Forteresses, Internées.

Peu de camarades, ayant pu assister au dîner des 27.000 qui a eu lieu le 3 février, les camarades de ce convoi sont invités à assister au dîner du 6 mai.

Chacun de ces repas est réservé à un groupe, mais naturellement toutes les camarades peuvent y venir. Pour chaque dîner, vous nous rendrez service en vous inscrivant huit jours à l'avance.

TOMBOLA

Le tirage de la tombola aura lieu le 6 mars, à 20 h. 15, dans la salle de cinéma du Musée de l'Homme. L'entrée sera gratuite pour les adhérentes sur présentation de leur carte. Pour les autres personnes, le prix des places est de 200 francs. Prière de retenir les places par téléphone à Littré 30-09. Toute place non retenue à l'avance ne sera pas garantie.

AVIS

La cotisation qui est maintenue à 200 francs par an donne droit à l'abonnement au bulletin. Cependant, comme les frais d'impression de Voix et Visages sont assez élevés, nous serions particulièrement reconnaissantes à celles d'entre vous qui peuvent le faire, de nous envoyer un supplément à leur cotisation pour nous aider à conserver Voix et Visages dans sa forme actuelle.

GOUTER DE LA MI-CAREME

Nous vous rappelons que nous organisons un goûter pour vos enfants le jeudi 16 mars. Si vous désirez qu'ils y participent, nous vous demandons inscrimment de les faire inscrire à l'avance en nous indiquant leur âge. Seuls les enfants inscrits profiteront des petits paquets que nous leur préparerons.

AVIS

En raison du tirage de la tombola, le thé et le dîner du lundi 6 mars sont supprimés, le foyer nous étant indispensable pour l'exposition des lots.

Le Gérant responsable : G. FERRIÈRES

Imp. Lescaret, 2, r. Cardinale, Paris-6^e.